

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau des élections
et de la police administrative

A.P. n° 82-PREF-2015-08-262

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION
AUX COMMISSIONS COMMUNALES
DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES
Arrondissement de Montauban
arrêté modificatif**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

VU l'article 1er de la loi du 7 juillet 1874 ;
VU le décret-loi du 5 novembre 1926 ;
VU la loi du 30 décembre 1935 ;
VU le décret n° 63.1130 du 15 novembre 1963 relatif à l'inscription sur les listes électorales ;
VU l'article 17 du code électoral ;
VU l'arrêté préfectoral n° 82-PREF-2015-07-243 du 28 juillet 2015 portant désignation des délégués de l'administration aux commissions communales de révision des listes électorales pour l'arrondissement de Montauban ;
Considérant que des erreurs matérielles sont survenues dans la rédaction de l'arrêté préfectoral n° 82-PREF-2015-07-243 du 28 juillet 2015 précité ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

A R R E T E

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 82-PREF-2015-07-243 du 28 juillet 2015 susvisé est modifié comme suit : est nommé membre de la commission municipale de révision des listes électorales, en qualité de délégué de l'administration, dans la commune de VERFEIL-SUR-SEYE : Monsieur Gilles DAUVILLIERS

Le reste sans changement

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne, Monsieur le maire de VERFEIL-SUR-SEYE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montauban, le 10 AOUT 2015

le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,

Jean-Michel DELVERT